

# PRINTEMPS DES SCIENCES

Le Printemps des Sciences est un événement **gratuit** créé à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles et organisée par les universités et les hautes écoles. La coordination en Province de Namur est réalisée par le Confluent des Savoirs (UNamur). L'organisation de cet événement demande beaucoup de temps et d'énergie de la part des équipes organisatrices, des bénévoles, des étudiants, et des partenaires.

En vous inscrivant aux activités du Printemps des Sciences, vous vous engagez à respecter et à faire respecter ces quelques règles :

- EVITER de courir, crier, ... lors de vos déplacements.
- PREVOIR un **encadrement suffisant** pour vos groupes → n'hésitez pas à faire appel à des parents d'élèves.
- CONTACTER l'organisateur de l'activité (cf. mail de confirmation d'inscription), en cas de retard. Si celui-ci est trop conséquent, l'activité pourra démarrer sans votre groupe afin de ne pas provoquer de retard pour d'autres groupes.
- NOUS AVERTIR directement de l'annulation de votre inscription via [cgs@unamur.be](mailto:cds@unamur.be)
- RESPECTER le **nombre maximal de participants** → il en va du confort de votre groupe mais aussi de leur **SECURITE**.
- RESPECTER le **niveau scolaire** des activités.
- Ne pas BLOQUER inutilement des places pour des sessions d'activités. Vous empêcheriez d'autres groupes de s'inscrire.
- BANNIR tout acte de violence physique ou verbale, dégradation des lieux ou du matériel.
- RESPECTER les gestes barrières et toutes autres règles de protection sanitaire en vigueur au moment de votre participation.

En cas de non-respect de ce règlement, les équipes organisatrices se verront contraintes de prendre des mesures restrictives envers les établissements fautifs.

## Droit à l'image

Par sa participation à l'événement, le participant majeur autorise les organisateurs à reproduire son image en vue d'une communication au public sur les différents médias à des fins d'information et de promotion des événements.

Pour les mineurs d'âge, la loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation des parents pour cette utilisation :

- Si votre établissement a déjà fait une demande d'autorisation au droit à l'image pour l'année, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir signaler aux photographes/cameramans quels enfants n'ont pas d'autorisation.
- Si votre établissement n'a pas d'autorisation au droit à l'image pour l'année, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire remplir et de nous déposer le document disponible à cette adresse : [cds.unamur.be/documents/documents-utiles/autorisation-droit-a-limage.pdf](https://cds.unamur.be/documents/documents-utiles/autorisation-droit-a-limage.pdf), ainsi que de bien vouloir signaler aux photographes/caméramans quels enfants n'ont pas d'autorisation.

La plupart des activités sont préparées et animées bénévolement par le personnel des universités et des hautes écoles, des étudiant·e·s et des partenaires extérieurs. Merci de respecter leur travail et leur implication, sans quoi cette fête des sciences ne pourrait avoir lieu.

